



*ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DES INDUSTRIES DE NUTRITION
ANIMALE ET CÉRÉALIÈRE*

**BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR
L'ENVIRONNEMENT**

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE
LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

MÉMOIRE DE L'AQINAC

JEUDI 3 AVRIL 2003

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| REMERCIEMENTS..... | 3 |
| PROFIL DE L'ASSOCIATION..... | 3 |
| MISSION DE L'ASSOCIATION..... | 4 |
| 1. INTRODUCTION..... | 5 |
| 2. PORTRAIT DU SECTEUR..... | 6 |
| 2.1 Importance de l'agriculture et de l'agroalimentaire..... | 6 |
| 2.1.1 Importance économique..... | 6 |
| 2.1.2 Importance stratégique..... | 7 |
| 2.1.3 Observations et Positions de l'AQINAC..... | 7 |
| 2.2 Caractéristiques du secteur porcin..... | 8 |
| 2.2.1 Importance de la production..... | 8 |
| 2.2.2 Prix du porc..... | 8 |
| 2.2.3 Soutien de l'état..... | 10 |
| 2.2.4 Observations et positions de l'AQINAC..... | 11 |
| 3. ENJEUX TRADITIONNELS..... | 12 |
| 3.1 Évolution de la production – Défis du passé..... | 12 |
| 3.1.1 Un défi économique..... | 12 |
| 3.1.2 Diminution du nombre d'exploitations..... | 12 |
| 3.1.3 Concentration de la propriété du cheptel..... | 13 |
| 3.1.4 Densité de la production et répartition régionale des entreprises | 15 |
| 3.1.5 La taille des exploitations..... | 16 |
| 3.1.6 Analyse comparée de l'efficacité..... | 16 |
| 3.1.7 Performances économiques..... | 17 |
| 3.1.8 Observations et Positions de l'AQINAC..... | 18 |
| 3.2 Recommandations de L'AQINAC – Enjeux traditionnels..... | 20 |
| • Recommandation #1 : Soutien universel de l'État..... | 20 |
| • Recommandation #2 : Reconnaissance des différents modèles de production..... | 20 |
| • Recommandation #3 : Stratégies pour les fermes à faible revenu..... | 21 |
| 4. NOUVEAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX..... | 22 |
| 4.1 Enjeu Environnemental..... | 22 |
| 4.1.1 Contexte politique..... | 22 |
| 4.1.2 Contexte réglementaire..... | 22 |
| 4.1.3 Impact des nouvelles règles environnementales en production porcine..... | 23 |
| 4.1.4 Observations et Positions de l'AQINAC..... | 26 |

| | | |
|-------|---|----|
| 4.2 | Recommandations de l'AQINAC – Enjeu Environnemental..... | 26 |
| | ▪ Recommandation #1 : Poursuite des travaux en cours à l'échelle de la ferme..... | 26 |
| | ▪ Recommandation #2 : Pratiques environnementales pro-actives..... | 27 |
| | ▪ Recommandation #3 : Proposition d'éléments d'un plan de développement raisonné..... | 29 |
| 5. | NOUVEAUX ENJEUX SOCIAUX..... | 30 |
| 5.1 | Cohabitation sociale | 30 |
| 5.1.1 | Contexte..... | 30 |
| 5.1.2 | La procédure d'implantation des entreprises porcines..... | 31 |
| 5.1.3 | Développer une intervention en cohabitation sociale..... | 32 |
| 5.1.4 | Vers un mécanisme d'implantation et de suivi adapté à la situation..... | 34 |
| 5.1.5 | Observations et positions de l'AQINAC..... | 35 |
| 5.2 | Recommandations de l'AQINAC – Enjeu cohabitation sociale..... | 35 |
| 6. | AUTRES ENJEUX SOCIAUX RÉCENTS | 36 |
| 6.1 | Sécurité alimentaire et pratique d'élevage..... | 36 |
| 6.1.1 | Contexte..... | 36 |
| 6.1.2 | Observations et positions de l'AQINAC..... | 37 |
| 6.2 | Recommandations de l'AQINAC-Autres enjeux sociaux | 38 |
| 7. | Concept d'Agriconditionnalité..... | 39 |
| 7.1 | Contexte..... | 39 |
| 7.2 | Norme agriconditionnalité..... | 40 |
| 8. | Conclusion..... | 42 |
| 9. | Annexes..... | 43 |
| 10. | Références..... | 46 |

REMERCIEMENTS

Nous tenons en toute sincérité à remercier les membres de la Commission de nous donner l'opportunité d'exprimer notre point de vue sur le « **Développement Durable de la Production Porcine au Québec** », de prendre le temps nécessaire de nous écouter et d'avoir lu notre mémoire.

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INDUSTRIES DE NUTRITION ANIMALE ET CÉRÉALIÈRE (AQINAC)

Dès 1961, les Meuniers ont senti le besoin de s'unir pour défendre les intérêts des fabricants dans l'Est du pays. Ce premier Regroupement s'appelait alors : « L'Association pour l'Expansion et la Protection de l'Industrie Agricole dans l'Est Canadien inc. ».

En 1963, le conseil exécutif, a obtenu l'appui de tous les membres pour changer la raison sociale de l'organisme qui est alors reconnu comme l'Association Professionnelle des Meuniers du Québec, (APMQ).

Lors de l'assemblée générale de juin 1996, le bureau a fait entériner une nouvelle appellation pour l'organisme, soit l'Association Québécoise des Industries de Nutrition Animale et Céréalière (AQINAC).

Depuis l'unification de la section Québec de l'Association de Nutrition Animale du Canada (ANAC) section Québec, et de l'Association Québécoise de Nutrition Animale et Céréalière (AQINAC) en juin 2000, notre organisme représente l'ensemble de l'industrie de nutrition animale et céréalière du Québec.

Nous regroupons environ deux cent (200) membres actifs et associés dont des fabricants d'aliments pour le bétail et la volaille, des négociants en céréales, des fournisseurs d'intrants, de biens et services qui ont comme mission de desservir tous les producteurs impliqués dans

les différentes productions animales du Québec, et ce peu importe le modèle et la taille de l'entreprise agricole.

Plusieurs de nos membres sont impliqués directement dans l'élevage. Ils produisent plus de 50% de la production totale des porcs, de la chair de volaille, de la production des œufs de consommation, et environ 70% des œufs d'incubation. Quant au dindon, ils contrôlent plus ou moins 40% de la production et alimentent près de 100% du volume total.

En plus de la nutrition animale, nos membres offrent une multitude de produits et de services conseils appuyés sur des techniques de pointe, qu'on regroupe principalement sous les compétences et activités suivantes : institutions financières, firmes comptables et légales, agronomes, technologues, vétérinaires, ingénieurs, informaticiens, nutritionnistes, généticiens, transformateurs pour bestiaux et volailles, couvoirs, élevateurs à grains dans les ports et en régions, assurances, laboratoires, équipements de ferme et de meunerie, évaluateurs de tous genres, centres d'insémination, transporteurs routiers et par rail, et bien d'autres.

MISSION DE L'AQINAC

- **Répondre aux exigences des consommateurs et de la société en matière de sécurité alimentaire, d'environnement, de qualité, de conditions d'élevage et de retombées économiques.**
- **Contribuer par son dynamisme, au développement de sa clientèle-producteur, de ses productions, de ses technologies et à l'économie, et ce en harmonie avec les principes de cohabitation.**
- **Défendre les intérêts de ses membres et de promouvoir l'industrie agroalimentaire moderne.**
- **Travailler en synergie et en complémentarité avec les principaux intervenants de la chaîne agroalimentaire.**

1. INTRODUCTION

Le 3 juillet dernier, le ministre de l'Environnement, M. Boisclair, confiait au Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE) le mandat de tenir une consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Cette commission doit établir le cadre de développement durable de la production en tenant compte de trois aspects soit l'économie, l'environnement et les enjeux de nature sociale.

L'industrie de l'alimentation animale, dont plus spécifiquement l'AQINAC, est préoccupée par ce dossier. Notre industrie constitue un levier extrêmement important du développement de l'agroalimentaire moderne au Québec. L'industrie de l'alimentation animale a démontré sa capacité d'adaptation de son propre capital productif et d'accompagnement technique de l'ensemble du secteur de la production en intervenant quotidiennement sur les dossiers de l'heure pour répondre aux exigences des consommateurs et de la société.

À cet égard, l'AQINAC est une organisation privilégiant les stratégies et les actions concrètes qui tiennent compte des ressources financières, techniques et humaines présentes sur le terrain, et ce tout en répondant réellement aux problématiques.

Nous entendons réaliser un bref portrait du secteur avant d'examiner l'évolution des enjeux traditionnels et d'émettre nos recommandations. Par la suite l'AQINAC dressera sa propre analyse des nouveaux enjeux de nature environnementale et sociale tout en présentant ses recommandations.

2. PORTRAIT DU SECTEUR

2.1 IMPORTANCE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

2.1.1 IMPORTANCE ÉCONOMIQUE

L'agriculture québécoise compte 60 000 emplois agricoles. Les investissements annuels à la ferme sont de l'ordre de 700 millions de \$.

Au Québec, lorsqu'on comptabilise les emplois liés à l'ensemble de l'agroalimentaire, on dénombre environ 425 000 emplois. La contribution de l'agroalimentaire au Produit Intérieur Brute (PIB) du Québec est de 8%. Les investissements agroalimentaires sont évalués à 1,9 milliards de \$.

La plus grande caractéristique de cette vie économique est qu'elle occupe principalement le territoire hors des grands centres urbains et offre des emplois adaptés à la qualité de la main-d'œuvre hommes et femmes qui habitent ce territoire.

L'évolution de sa balance commerciale agroalimentaire indique que le Québec se défend bien dans un environnement commercial ouvert depuis l'entrée en vigueur des ententes commerciales multilatérales.

Déficitaire de l'ordre de 600 à 800 millions il y a quelques années, la balance commerciale du Québec agroalimentaire, avec l'ensemble des pays, est devenue positive de l'ordre de 415 millions \$ dans les années 2000. Ce revirement spectaculaire est largement attribuable au secteur porcin.

Sur cette contribution du secteur porcin à l'exportation, rappelons que cela s'arrime aux objectifs de croissance d'ici 2005 définis par les participants et participantes de la « Conférence sur l'Agriculture et l'Agroalimentaire Québécois » soit :

- Augmenter de 15000 le nombre d'emplois en agriculture et agroalimentaire.
- Doubler les exportations de produits agroalimentaires québécois.
- Investir 7,5 milliards \$ à la ferme et à la transformation.

2.1.2 IMPORTANCE STRATÉGIQUE

La fonction première de l'agriculture et de l'agroalimentaire consiste à produire des aliments de qualité et en quantité suffisante pour faire vivre la population et la maintenir en santé.

Aucun pays industrialisé n'a fait le choix d'importer l'essentiel ou la totalité de ses besoins de consommation. Par la protection de leur marché et le soutien direct de l'État, les pays industrialisés ont choisi d'assurer la plus grande autosuffisance possible de la production domestique d'aliments.

Enfin, une autre fonction stratégique de l'agriculture est d'occuper et d'entretenir le territoire. L'agriculture est une activité primaire renouvelable permettant à d'autres activités économiques de s'y greffer et de façon permanente.

2.1.3 OBSERVATIONS ET POSITIONS DE L'AQINAC

- L'industrie agroalimentaire est bien développée et hautement concurrentielle. La libéralisation des échanges devrait accentuer cette concurrence.
- Le secteur de l'agriculture n'échappe pas aux facteurs économiques externes de productivité, de création d'emplois, de croissance et de rendement du capital. Le secteur n'échappe pas non plus à l'ouverture des marchés avec l'ALÉNA, la ZLÉA et l'OMC. C'est ce milieu qui a créé un accroissement de richesse pour l'ensemble de la société.
- Pour l'AQINAC, il ne devrait pas y avoir d'inconvénient qu'une production agricole concurrentielle dépasse le seuil d'autosuffisance dans la mesure où la gestion agricole des ressources naturelles renouvelables minimise l'impact sur l'environnement et répond aux attentes sociétales locales.

2.2 CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR PORCIN

2.2.1 IMPORTANCE DE LA PRODUCTION

La viande la plus produite au monde est celle du porc (40%) devançant respectivement la bœuf (30%), la volaille (25%) et les ovins et caprins (5%). Ce positionnement mondial du secteur porcin est attribuable aux caractéristiques intrinsèques de l'espèce. La prolificité et la productivité de la viande de porc en ont fait une source de protéine animale extrêmement compétitive recherchée par les consommateurs.

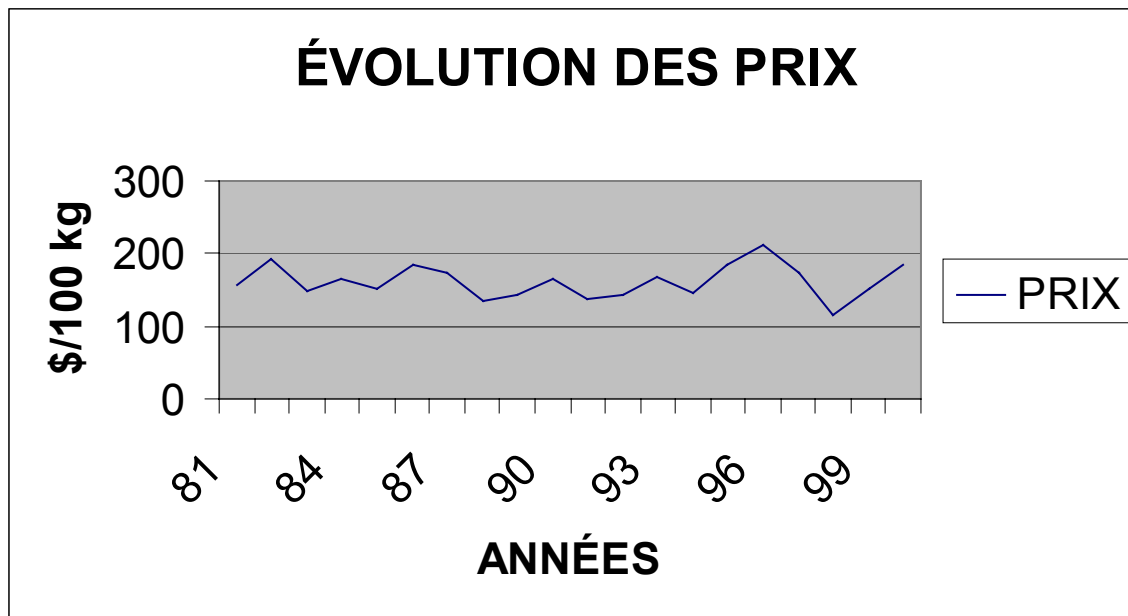
En 2000, l'Amérique du Nord a produit environ 15 % de la production mondiale de viande de porc (1 MM porcs) et l'Union Européenne 25 %. L'Asie reste la principale source de production. À elle seule, la Chine représente 40 % de la production mondiale de porc. Les autres pays ou régions d'importance intermédiaire sont la communauté des États indépendants avec 10 % et l'Europe de l'Est avec 5 %.

L'industrie du porc au Québec, comme celle du Canada, évolue sur un marché nord-américain ouvert. La production canadienne ne représente qu'environ 19 % (28 M porcs) de la production nord-américaine (150 M porcs) et le Québec n'a pris dans cette vaste industrie qu'environ 4.8 % du marché (7.3 M porcs).

2.2.2 PRIX DU PORC

Traditionnellement, l'industrie est marquée par un cycle de production et de prix (**Voir graphique A**). En Amérique du Nord, l'industrie américaine est largement responsable du cycle étant donné l'importance de sa production (95 M) par rapport à celle du Canada et du Mexique.

Graphique A



Jusqu'en 1995, le cycle nord-américain s'étalait sur une période de 4 ans ; 2 années de faible volume d'abattage avec une moyenne de prix élevé, suivies de 2 années de volume élevé d'abattage avec une moyenne de prix bas. Ce même graphique montre l'évolution des prix au Québec depuis 1986 avec les périodes de moyenne de prix élevé de 1986, 1990, 1993, 1997 et 2000.

Cependant, le cycle traditionnel de production et des prix risque fortement de changer. Les principaux éléments qui permettent de penser que le cycle du porc risque de devenir plus aigu, sont :

- Le programme d'achat d'abattoirs américains orientés vers la qualité avec prix négocié (contrat d'approvisionnement).
- La spécialisation des entreprises américaines caractérisée par une augmentation des investissements.
- Le développement d'entreprises porcines sans sol qui achètent les aliments à l'extérieur.

Chaque cycle de prix est suivi d'une phase de rationalisation du secteur de la production. Les entreprises les moins performantes cèdent leur place par fermeture, par acquisition ou par fusion avec des entreprises les mieux gérées.

2.2.3 SOUTIEN DE L'ÉTAT

L'agriculture est un secteur économique à risque élevé. Elle est influencée entre autres par certaines caractéristiques qui lui sont propres. En voici quelques-unes :

- Il faut investir beaucoup de capital sur une ferme pour dégager une marge suffisante permettant de rémunérer un exploitant (Exemple : \$600,000 pour un producteur à l'engrais.)
- L'inélasticité de la demande des biens agricoles fait en sorte qu'une faible hausse de l'offre amène une diminution de prix importante pour le producteur.
- Les risques naturels liés à la production peuvent affecter grandement la productivité et par conséquent les revenus.

Il est donc évident qu'un producteur ne peut seul assumer des risques aussi importants.

Pour cette raison, un principe d'assurance de sécurité du revenu a été mis en place. Ce principe fait en sorte que le producteur partage l'ensemble des risques de production avec l'État. Le soutien de l'État apporte aux producteurs une certaine sécurité lui garantissant une plus grande stabilité financière.

Un autre objectif de l'intervention de l'État en agriculture est de stimuler le développement de la production, d'assurer l'augmentation de la productivité pour permettre aux consommateurs de disposer d'un approvisionnement abondant de produits alimentaires de qualité au meilleur prix possible. C'est dans ces conditions que l'accroissement de la productivité s'est réalisé à un rythme d'environ 5 % par année alors qu'il était presque inexistant avant les années 50.

Au Québec, on a choisi de réaliser ces objectifs en s'assurant que le prix reçu sur le marché soit suffisant pour couvrir les charges de production d'entreprises efficaces et efficientes, c'est-à-dire en utilisant de façon optimum les ressources financières, matérielles et humaines. Si le prix du marché est insuffisant pour couvrir les charges d'exploitations de ces entreprises, alors les programmes (ASRA) compensent la différence.

2.2.4 OBSERVATIONS ET POSITIONS DE L'AQINAC

- À cause des caractéristiques propres de l'agriculture et cela même si elle est considérée de plus en plus comme une activité commerciale, l'État risque de devoir toujours intervenir dans ce secteur. De plus, le faible volume de production du Québec à l'échelle nord- américaine et mondiale, combiné à l'ouverture des marchés, n'est pas de nature à améliorer le pouvoir des producteurs sur les prix du marché. Par ailleurs, cette intervention, si associée à la productivité, favorise un accroissement de l'efficacité des entreprises, ce qui est de nature à bien servir la société en générale.
- Pour l'AQINAC, l'État doit continuer à supporter tous les modèles et toutes les tailles de production. Les décisions relatives aux structures et formes juridiques des entreprises sont de nature micro-économique. Ces décisions interpellent le gestionnaire de l'entreprise dans sa capacité d'organiser et optimiser les ressources financières, matérielles et humaines afin d'assurer sa pérennité dans l'environnement commercial du secteur.

3. ENJEUX TRADITIONNELS

3.1 ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION PORCINE - DÉFIS DU PASSÉ

3.1.1 UN DÉFI ÉCONOMIQUE

Au cours des dernières décennies, le secteur de la production a répondu avec succès à trois attentes exprimées par les consommateurs : soit la qualité des aliments, la sécurité alimentaire et les bas prix. Les producteurs ont alors produit en quantité des aliments salubres et ont accru la dimension des « entreprises agricoles » de façon à diminuer le coût de la main-d'œuvre et permettre sa spécialisation.

La revue des changements structuraux du secteur porcin permet de constater que le mode de production caractérisé par des exploitations diversifiées et peu mécanisées a fait place à une agriculture moderne et spécialisée.

3.1.2 DIMINUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS

La diminution d'exploitations porcines s'observe de façon générale. De 1981 à 2001, on constate une diminution du nombre d'exploitations de 87% au États-Unis, 78% au Danemark, 73% en Alberta et 62% au Québec (**Voir tableau A**).

TABLEAU A : Diminution du nombre d'exploitations de 1981 à 2001 par pays et par région

| PAYS ET RÉGIONS | DIMINUTION % |
|-----------------|--------------|
| Etats-Unis | 87% |
| Danemark | 78% |
| Alberta | 73% |
| Québec | 69% |

La disparition des exploitations aux États-Unis confirme la rupture avec le modèle de production traditionnel. La diminution du Danemark est aussi prononcée même si ce pays possède une coordination verticale de type coopératif, très différente des États-Unis dominé par l'entreprise privée.

Ces changements sont attribuables aux facteurs suivants :

- La concurrence plus forte en raison de l'ouverture des marchés ;
- Le développement technologique ;
- La solidité des bases financières des exploitations (gestion)

Contrairement à l'ensemble des exploitations bien gérées, les exploitations de petites tailles, même si bien gérées, possèdent souvent une base financière moins solide et une capacité d'investir moins grande. Cette particularité accroît leurs difficultés d'adaptation aux changements réglementaires et technologiques.

3.1.3 CONCENTRATION DE LA PROPRIÉTÉ DU CHEPTEL

Le Québec compte la plus forte proportion d'entreprises possédant **« 1000 porcs et plus »**, avec 46,3%. La Hollande, le Danemark et le Manitoba compte respectivement 27,9%, 25,8% et 25,7% de leurs entreprises porcines situées dans la strate possédant **« 1000 porcs et plus »**. La France et les États-Unis présentent la même proportion soit 8,3% (**Voir tableau B**).

TABLEAU B : Structure du cheptel porcin en 2000 par pays et par région

| PAYS ET RÉGIONS | % DE FERMES DE 1000 PORCS ET + | % DE PORCS DANS LES FERMES DE 1000 PORCS ET + |
|-----------------|--------------------------------|---|
| QUÉBEC | 46.3% | 82.3% |
| MANITOBA | 27,7% | 85.4% |
| ALBERTA | 17.3% | 82.4% |
| Etats-Unis | 8.3% | 88.0% |
| DANEMARK | 25.8% | 74% |
| France | 8.3% | 65.4% |
| HOLLANDE | 27.3% | 69.7% |

Aux Etats-Unis, les entreprises possédant **« 1000 porcs et plus »** détiennent 88% du cheptel. Au Manitoba (85%), en Alberta (82%) et au Québec (82%), les entreprises possédant **« 1000 porcs et plus »** participent à la production dans une proportion semblable. Du côté européen, le pourcentage varie de 65.4% pour la France à 74% pour le Danemark (**Voir tableau B**).

Le Québec compte environ 25% de son cheptel appartenant à des entreprises de **« 5000 porcs et plus »** alors qu'au Danemark c'est 33%. Les États-Unis et le Manitoba sont beaucoup plus concentrés puisque les entreprises possédant **« 5000 porcs et plus »** sont propriétaires de 70% et 62% du cheptel respectivement. Sur le plan de la concentration de la propriété du cheptel, la situation du Québec apparaît moins élevée que d'autres pays et régions.

3.1.4 DENSITÉ DE LA PRODUCTION ET RÉPARTITION RÉGIONALE DES ENTREPRISES

Les fermes porcines se sont regroupées dans certaines régions du Québec. Leur dispersion s'est réalisée en fonction du dynamisme des divers intervenants régionaux.

Les producteurs de la Montérégie, de Chaudière-Appalaches et de Lanaudière, possèdent sur leurs fermes près de 75 % du cheptel total des porcs de reproduction et ceux destinés au marché. Les régions intermédiaires telles que Nicolet, Mauricie, Estrie, Nord de Montréal, représentent 20 % du cheptel, ce qui laisse uniquement 5 % aux régions périphériques, tel que le Bas-St-Laurent, l'Outaouais, l'Abitibi et le Saguenay-Lac-St-Jean.

Les principales régions québécoises productrices constituent aussi des endroits où l'on retrouvent des superficies agricoles utiles considérables si bien que la densité porcine (porcs/Km² de superficie agricole utile) s'établit à 203, 246 et 184 porcs/Km² respectivement pour la Montérégie, Chaudière-Appalaches et Lanaudière. Cette densité des entreprises porcines sur le territoire cultivable suggère que la dispersion s'est effectuée aussi en fonction de la disponibilité proche des sols en culture pour valoriser les lisiers **(Voir tableau C).**

TABLEAU C : Densité en production porcine en porc/Km² de superficie agricole utile par pays et par région

| <u>PAYS ET RÉGIONS</u> | <u>DENSITÉ EN PORC/KM² DE SUPERFICIE AGRICOLE UTILE</u> |
|------------------------|--|
| MONTÉRÉGIE | 203 |
| CHAUDIÈRE-APPALACHES | 246 |
| LANAUDIÈRE | 184 |
| DANEMARK | 482 |
| BRETAGNE (France) | 432 |
| HOLLANDE | 1363 |
| BRABANT (Hollande) | 2484 |

De fait, la densité québécoise en porcs est relativement plus faible que plusieurs pays européens concurrents tels que la région de Brabant du Nord en Hollande avec 2484 porcs/Km2 de densité (1363 porcs/Km2 pour le pays) ou la Bretagne en France avec 432 porcs/Km2 de densité ou même dans les diverses régions du Danemark qui présente des densités variant entre 425 et 630 porcs/Km2 (482 porcs/Km2 pour le pays).

3.1.5 LA TAILLE DES EXPLOITATIONS

Dans les sections précédentes, on observe un découplage entre la concentration de l'élevage et la densité de la production. Pour des concentrations semblables de production, la densité de porcs/Km2 de superficie agricole utile varie considérablement d'un pays à l'autre, reflétant la variabilité des règles de développement édictées par les pays.

Dans le même ordre d'idée, il existe un découplage entre la concentration de l'élevage et la taille des exploitations. Cette situation est attribuable au phénomène des producteurs associés permettant à un propriétaire de répartir son élevage sur plusieurs sites de production.

Les résultats d'une enquête de l'AQINAC auprès de ses membres actifs, présentés au BAPE lors de la conférence du jeudi 7 novembre, illustraient cette situation avec des tailles moyennes d'environ 400 U.A. pour les fermes en propriété et les fermes associés.

3.1.6 ANALYSE COMPARÉE DE L'EFFICACITÉ

Les changements techniques dans la production et la gestion donnent accès à des gains de productivité conduisant à des réductions de coûts d'exploitations, lesquels sont transférés vers le consommateur en aval de la filière.

Le Danemark et la Hollande sortent gagnants de la comparaison des pays relativement à l'analyse comparée de l'efficacité. Ces deux pays cumulent dans l'ensemble les meilleurs résultats (**Voir Annexe A**)

Le Canada se positionne légèrement sous le groupe de pays européens de tête. Quant au Québec, lorsque l'on utilise des données du milieu et de la fin des années 1990, on observe une tendance démontrant une bonne efficacité technique (très semblable aux pays européens) tant au niveau de la maternité que des engraisements

3.1.7 PERFORMANCES ÉCONOMIQUES

Lorsque l'on compare les coûts de production des principaux pays présents sur les marchés internationaux, on observe une tendance marquante soit les coûts de production élevés pour les pays de l'Europe par rapport aux producteurs nord-américains. Dans ces pays, une partie des charges rattachées à la gestion environnementale et aux normes particulières sur la conduite des élevages sont déjà intégrées au coût de production. Les pratiques commerciales (barrières tarifaires) permettent de refiler en partie ces charges aux consommateurs sans trop menacer le secteur de la production intérieure (**Voir Annexe B**).

La France, le Danemark et la Hollande montrent des résultats similaires de coûts avec des modèles de production similaires. En Hollande, on estime que la gestion des nouvelles règles environnementales et la correction des bâtiments pour rencontrer les nouvelles contraintes de bien-être des animaux coûtent respectivement 0.07\$ et 0.23\$/Kg carcasse. En Europe, on estime aussi de 0.25\$ à 0.33\$/Kg carcasse l'impact sur le coût de production pour les mesures liées à la sécurité alimentaire.

Toujours selon la même étude, c'est au Canada et aux Etats-Unis que l'on retrouve les coûts de production les plus bas.

Enfin, lorsque l'on détermine les prix à la production en \$ constant pour la période de 1980 à 2000 on constate une baisse de prix à la production dirigée vers le consommateur, ce qui traduit le gain d'efficacité de l'agriculture moderne (**Annexe C**).

3.1.8 OBSERVATIONS ET POSITIONS DE L'AQINAC

- Au cours des dernières années, le développement de l'industrie porcine québécoise s'est basé sur des critères technico-économiques. Au Québec où cohabitent différentes modes de coordination et modèles de production, on observe les mêmes résultats évolutifs. Les objectifs de productivité ont été rencontrés par des gestionnaires de qualité issus de diverses entreprises agricoles représentant les divers modèles de production québécois. L'agriculture moderne du Québec a aussi permis de hausser le volume de production, d'uniformiser et hausser la qualité du produit tout en abaissant le prix. De même, les méthodes modernes d'élevage ont permis de garantir un haut statut sanitaire.
- Le développement de la technologie et les progrès génétiques permettent à certains pays de demeurer concurrentiels et de rencontrer les besoins de consommation tant sur leur marché domestique qu'à l'exportation, et ce par l'offre d'un produit de qualité et d'un prix acceptable.
- Enfin le type d'organisation de filière privilégiée dans certains pays ne semble pas être un facteur expliquant l'évolution structurelle de l'industrie. Alors que la forme coopérative domine au Danemark, et que l'intégration verticale est de loin la principale organisation aux Etats-Unis. Ces derniers montrent une évolution structurelle semblable.
- Cependant les nouvelles questions sociales et environnementales posent de nouveaux défis et remettent en cause certains choix. Au cours des années 90, dans plusieurs pays producteurs, quelques facteurs tels que la sécurité alimentaire, l'environnement, les pratiques d'élevage ont contribué à remettre en question la production. Mais de toute évidence ce sont les difficultés de cohabitation entre les producteurs et avec les citoyens qui illustrent la rupture entre les parties.

- Pour l'AQINAC, le contexte dans lequel l'agroalimentaire évolue actuellement, fait appel à la capacité d'adaptation des gestionnaires d'entreprise en terme de connaissance, de contrôle, d'innovation, de planification et d'exécution. L'agriculture est dans une ère de révolution, comme celle connue dans les années 60 touchant l'industrie en générale. Mis à part l'impact sur les ressources financières et matérielles, les nouvelles exigences sociales et environnementales perturbent les ressources humaines, remettant ainsi en question les façons traditionnelles de produire et gérer les entreprises agricoles.

3.2 RECOMMANDATIONS DE L'AQINAC – ENJEUX TRADITIONNELS

Recommandation #1 : Soutien universel de l'État

Pour l'AQINAC, étant donné les résultats démontrés, il y a lieu d'assurer un support universel à toutes les entreprises. L'AQINAC supporte le fait que l'intervention de l'État doit être équivalente par porc produit, et cela sans égard au volume de production. Les deux principales raisons reposent sur l'utilisation au Québec de la mise en marché collective et de sites de production de taille semblable.

En effet, le Québec est le seul endroit au monde en production porcine où les porcs, en provenance d'entreprises à faible ou à fort volume, reçoivent exactement le même prix et sont indexés sur la même base. Par conséquent, les revenus par porc produit sont exactement les mêmes. De plus, au Québec, les porcs sont élevés sur des sites de productions de taille semblable tant pour les fermes autonomes, associés ou en propriété. C'est ce qui suggère des structures de coûts équivalents. Il est peu probable d'observer des économies de charges d'exploitations liées à la taille des fermes.

En raison de l'application au Québec du principe de prix équivalent par porc produit sans égard au volume de production, par principe de cohérence, l'AQINAC revendique une intervention équivalente de l'État par porc produit. Au Québec, la différence de performance économique entre les entreprises est imputable à la qualité de gestion. L'efficacité et l'efficience des entreprises sont des facteurs de développement accessibles à tous les modèles de productions.

Recommandation #2 : Reconnaissance des différents modèles de production

Encore ici, étant donné les résultats démontrés, il y a lieu d'assurer un soutien universel à tous les modèles d'entreprise. La prévalence de plusieurs modèles apporte au Québec un environnement favorisant l'innovation, la recherche et le développement, l'adaptation et le développement de la gestion. C'est ce qui constitue un facteur de réussite.

Nous croyons qu'il appartient à chaque producteur comme gestionnaire, avec l'aide de l'État, d'organiser et optimiser les ressources financières, matérielles et humaines de son entreprise afin d'assurer sa pérennité, y compris de s'associer s'il y a lieu.

Recommandation #3 : Stratégies pour les fermes à faible revenu

L'AQINAC supporte deux stratégies en vue de favoriser les fermes bien gérées mais à plus petite dimension, lesquelles dégagent des recettes brutes moins importantes.

La première consiste à favoriser l'utilisation en commun par la copropriété d'équipements de ferme, particulièrement à l'égard de la disposition des lisiers ou les travaux à forfait.

La seconde consiste à encourager pour ce type de ferme l'accès à des productions complémentaires pour accroître les revenus à la ferme et diminuer les risques financés.

4. NOUVEAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

4.1 ENJEU ENVIRONNEMENTAL

4.1.1 CONTEXTE POLITIQUE

La production s'est développée tant en régie avec sol qu'en régie hors sol. L'alimentation des porcs souvent en provenance de l'extérieur de la ferme n'agit pas comme facteur limitatif au nombre d'animaux. En contrepartie, le nombre plus élevé d'animaux par ferme a facilité le contrôle de la qualité et l'optimisation de la main-d'œuvre.

Les surplus de lisier dans les régions de Lanaudière, de la Montérégie et de Chaudière-Appalaches constituent un défi environnemental et de développement durable de la production.

Dans les régions à faible concentration de porcheries, un débat fait actuellement rage. Avec les projets de développement de fermes de production, les citoyens de ces régions craignent de voir se répéter un scénario semblable aux régions porcines actuelles.

4.1.2 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La production porcine s'est développée dans un cadre réglementaire. En 1997, le règlement sur la prévention de la pollution d'origine agricole vient remplacer le règlement sur la prévention sur la pollution des eaux par les établissements de production animale de 1981.

Ce règlement favorise une approche intégrée de la lutte contre la pollution de l'eau, de l'air et du sol découlant de l'activité agricole. Ce règlement est mieux adapté à la réalité agricole tel que la spécialisation des fermes animales et végétales.

Le RRPOA réglementait l'ensemble des paramètres de l'entreposage à l'épandage, dont l'obligation d'élaborer un plan de fertilisation intégrée (PAEF). La réglementation crée aussi une zone de protection contre les odeurs, lesquelles occasionnent souvent des problèmes de cohabitation en milieu rural.

Plus récemment, le Gouvernement adoptait le Règlement sur les Exploitations Agricoles (REA). Ce nouveau Règlement régit les productions animales et la gestion des fumiers. Il prend la relève du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA). Le REA découle des travaux de la table nommée lors de la Conférence sur l'Agriculture et l'Agroalimentaire Québécois et se veut une version simplifiée du RRPOA à l'égard entre autres des demandes de projet et du calcul des niveaux de fertilisation.

4.1.3 IMPACT DES NOUVELLES RÈGLES ENVIRONNEMENTALES EN PRODUCTION

PORCINE

Avant 1997, les surfaces d'épandage nécessaires afin de disposer des lisiers et fumiers produits par une entreprise de production animale étaient basées sur le concept des unités animales à l'hectare. Peu importe l'espèce animale élevée sur la ferme, l'entreprise devait détenir en propriété, en location ou en entente d'épandage, un hectare de maïs, de fourrage, d'orge ou de soya pour détenir respectivement 4,2 u.a., 2,8 u.a., 2,0 u.a. ou 0,5 u.a..

Depuis 1997, les surfaces d'épandage nécessaires à la disposition des déjections animales sont basées sur un concept de besoin des plantes versus les apports de toute nature, calculés selon le plan agro-environnemental de fertilisation. La réglementation a évolué rapidement de limites maximales de fertilisation selon le besoin en azote vers le besoin en phosphore des plantes.

Par exemple, pour une ferme existante en 1997, spécialisée en production porcine de 300 truies, 720 porcelets et 1800 porcs (487 u.a.), son besoin en sol pour épandage des lisiers sur la base des unités animales est de 165 hectares pour une proportion de culture fourrage, maïs et céréales de 75 %, 15 % et 10 % respectivement.

À partir de 1997, l'entreprise fertilise les cultures selon le concept des besoins et apports calculés selon le P.A.E.F., d'abord sur la base azote puis sur la base phosphore.

Les cultures de cette entreprise prélèvent environ 35 Kg/Ha de phosphore. Par conséquent, 290 hectares de culture sont maintenant nécessaires pour disposer des 5475 mètres cubes de lisier produit à une concentration de 1,85 kg de phosphore/mètre cube.

Au Québec, selon les fiches d'enregistrements des exploitations agricoles, les régions de Chaudière-Appalaches, Lanaudière et Montérégie Est, produisent annuellement un surplus de phosphore (**Voir tableau D**). Bien que ces sources surestiment les rejets en production porcine, il est tout probable que des surplus subsistent même si l'on utilisait des données plus à jour sur les concentrations en N,P,K du lisier de porc. Toujours la même source, la production porcine contribue à plus de 54 % des surplus dans ces régions (**Voir tableau E**).

TABLEAU D: Bilan en phosphore des régions Chaudière-Appalaches, Lanaudière et Montérégie Est

| Régions | Quantité produite 000 | Prélèvement des cultures 000 | Bilan 000 |
|---------------|--------------------------|---------------------------------|-----------------|
| Trois régions | (Kg P2O5/année) | (Kg P2O5/année) | (Kg P2O5/année) |
| | 35 275 | 24 627 | 10 648 |

* Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2000-2003 (janvier 2001)

TABLEAU E : Contribution de l'industrie porcine aux surplus de phosphore
Chaudière-Appalaches, Lanaudière et Montérégie Est

| Régions | Unité animale totale 000 | Unité animale porc 000 | % unité animale porc | Bilan pondéré porc 000 (Kg P2O5/année) |
|---------------|-----------------------------|---------------------------|-------------------------|--|
| Trois régions | 996.2 | 538.0 | 54.0 | 5 751 |

* Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2000-2003 (janvier 2001)

Bien que le phosphore soit excédentaire dans ces régions par rapport au prélèvement des plantes, la quantité d'engrais de ferme produite demeure insuffisante. En effet, basée sur l'efficacité fertilisante des déjections animales et sur les besoins des cultures, la quantité d'azote supplémentaire requise annuellement excède 7 millions de kilogrammes (**Voir tableau F**).

TABLEAU F : Bilan en azote des régions Chaudière-Appalaches, Lanaudière et
Montérégie Est

| Régions | Quantité produite 000 (Kg N/année) | Prélèvement des cultures 000 (Kg N/année) | Bilan 000 (Kg N/année) |
|---------------|--|---|------------------------------|
| Trois régions | 20 624 | 63 835 | - 43 211 |

* Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2000-2003 (janvier 2001)

Cependant, si l'on applique le lisier à des taux rencontrant les besoins en azote des plantes, l'on excède les besoins en phosphore de ces dernières, d'où l'accumulation dans le sol et les risques pour l'environnement.

4.1.4 OBSERVATIONS ET POSITIONS DE L'AQINAC

- On peut constater l'impact considérable sur les superficies d'épandage de l'application de nouvelles contraintes environnementales par rapport à la fertilisation, et ce en passant du concept des unités animales au PAEF phosphore. Cette situation est à court terme de nature à accroître la pression sur le prix des terres.
- Il est intéressant aussi de constater que les problèmes de surplus découlant de la fertilisation PAEF phosphore concernent toutes les productions animales.
- Pour l'AQINAC, les règles actuelles, convenablement appliquées et accompagnées de certaines autres mesures de conservation des sols et de protection des berges, constituent un gage de réussite environnementale dans la mesure où elles sont mieux suivies et contrôlées. Plusieurs conférenciers récents soutiennent que 15% des superficies sont responsables de jusqu'à 80% des problèmes d'érosion et donc de transport de particules de sol au cours d'eau. C'est à cela qu'il faut s'attaquer si le secteur veut retrouver sa crédibilité et ses possibilités de croissance.

4.2 RECOMMANDATIONS DE L'AQINAC – ENJEU ENVIRONNEMENTAL

Recommandation #1 : Poursuite des travaux en cours à l'échelle de la ferme

La valorisation agronomique des lisiers est une façon logique et économique d'en disposer. Le lisier comporte des éléments fertilisants qui sont bénéfiques aux cultures et rentables en terme de valeur fertilisante.

Le monde agricole travaille actuellement à l'adaptation de leur entreprise afin d'exercer leur profession en minimisant l'impact de leur activité sur l'environnement. La formation, l'encadrement technique et l'utilisation accrue de la technologie doit permettre de résoudre les difficultés actuelles sans affecter le niveau de production et en permettant un développement contrôlé dans plusieurs circonstances. Pour répondre à la problématique il

faut opter pour un ensemble de solutions complémentaires selon la logique présentée au tableau suivant :

- **Évaluation de la situation de l'entreprise** : Bilan de la quantité et de la qualité des prélèvements des cultures, des engrais organiques produits et de la fertilité des sols sur la ferme : évaluation des surplus à la ferme.
- **Prendre les mesures de réduction à la ferme** : modifications alimentaires en vue de réduire la charge fertilisante à la source ; réduction des volumes produits ; réévaluation des surplus à la ferme.
- **Prendre des mesures pour disposer hors de la ferme les surplus** : transport sur des terres réceptrices ; achat de terre ou de système de traitement.

Sur la question de la réduction des rejets à la ferme : Les actions des fabricants d'aliments, en recherche et développement et en conseils techniques, se sont surtout axées sur la réduction à la source du phosphore et de l'azote. Avec le même professionnalisme, la même rigueur et expertise reconnus en matière de génétique, d'alimentation, de soins vétérinaires de construction, etc., l'équipe des 800 conseillers du réseau des fabricants d'aliments s'est mise à l'œuvre sur le nouvel enjeu de l'environnement.

En matière de réduction des rejets d'azote et phosphore : L'industrie a remplacé une partie des protéines dans la moulée par des acides aminés, a ajouté de la phytase, a remplacé du phosphore minéral par du phosphore hautement digestif et a développé l'alimentation multiphase. Selon les récentes études des membres, la charge environnementale en phosphore des porcs produits en 2002 est quasi équivalente à la charge des porcs produits en 1990 en raison de la diminution de rejet de phosphore/porc.

Recommandation #2 : Pratiques environnementales pro-actives

L'expérience du moratoire dans la région de Lanaudière est suffisamment bien documentée pour démontrer hors de tout doute que cet outil a peu d'impact réel sur l'environnement. C'est plutôt par d'importants investissements dans l'achat d'équipements, la construction d'infrastructures individuelles ou collectives, et l'acquisition de pratiques de conservation des sols dont les gains environnementaux ont été obtenus.

Par conséquent, en juin 2002, plusieurs membres de l'AQINAC ont déposé volontairement des programmes d'assainissement. Cette initiative avait pour but d'apporter des solutions concrètes à la cause de l'environnement en production porcine. Aujourd'hui l'AQINAC recommande toujours, en plus du respect de la réglementation actuelle (REA), la mise en œuvre des mêmes mesures au niveau des entreprises existantes et futures soit :

1. Atténuer les problèmes de rejets d'odeur dans l'air

- Proscrire les épandages les jours fériés, la fin de semaine et lors des vacances de la construction;
- Utilisation de rampe pour l'épandage ;
- Pratique de l'enfouissement dans les trois heures après l'épandage;
- Proscrire l'épandage les jours fériés, les fins de semaine et durant les vacances de la construction, sauf en cas de force majeure due notamment au climat ;
- Implanter des brises vent naturels autour du site de production

2. Diminuer les rejets d'azote et de phosphore dans l'environnement

- Bol économisateur d'eau ;
- Phytase alimentaire ;
- Alimentation multiphase

3. Diminuer les risques de fuite des lisiers à l'entreposage et accroître le contrôle des activités de disposition des lisiers

- Inspection de l'étanchéité de la citerne à chaque année par l'analyse des eaux de drain ;
- Rendre obligatoire l'encadrement technique en agroenvironnement ;
- Établir des liens contractuels à long terme entre les propriétaires d'entreprise de type animal et les propriétaires d'entreprises de type végétal ;

Enfin, pour maximiser l'effet du REA , l'AQINAC croit qu'il faut migrer rapidement vers l'implantation de bande riveraine et de travaux d'aménagement des berges. Ces outils sont réputés pou diminuer le phénomène d'érosion des sols par les facteurs hydriques et éoliens. Pour l'AQINAC, ces aménagements doivent être exigés immédiatement pour les nouvelles entreprises et après un certain délai pour les entreprises existantes.

Recommandation #3 : Proposition d'éléments d'un plan de développement raisonné

Pour l'AQINAC, l'avenir de la production porcine au Québec mérite mieux que l'imposition d'un moratoire. Une production de cette importance dans l'économie des régions exige la recherche de solutions ayant un impact réel sur le plan de l'environnement.

De façon à gérer la possibilité de développement des entreprises existantes et nouvelles mises à niveau sur l'environnement et sur les enjeux sociaux, l'AQINAC suggère l'adoption d'un plan reposant sur les principes suivants :

- Établir le potentiel agricole de chaque municipalité d'après un bilan;
- Définir la capacité de support du milieu ;
- Dresser les scénarios de développement pour les prochaines années selon que la municipalité se retrouve dans une zone agricole en surplus ou non;
- Calculer les prédictions futures de saturation des sols selon les scénarios de développement et les comparer aux résultats réels;
- Apporter des corrections aux scénarios de développement pour corriger les écarts entre les prédictions et les résultats;

5. NOUVEAUX ENJEUX SOCIAUX

5.1 COHABITATION SOCIALE

5.1.1 CONTEXTE

Au cours des dernières années, le développement de projets porcins a entraîné plusieurs conflits dans les localités du Québec. La présence de ces conflits illustre bien que l'implantation d'entreprises porcines répond présentement difficilement à l'enjeu de l'acceptabilité sociale et de la cohabitation harmonieuse. Il faut cependant reconnaître que ce ne sont pas tous les projets porcins qui ont soulevé de pareilles situations. Dans ce contexte, il devient important de s'attarder à l'enjeu de la cohabitation sociale soulevé par le développement de la production porcine.

Les conflits de cohabitation s'articulent principalement autour de trois aspects : les préoccupations à l'égard des nuisances (odeurs), les préoccupations environnementales (qualité de l'eau et des sols) et les préoccupations économiques (retombées locales des projets et leurs impacts sur les autres usages du territoire). Outre ces aspects qui se rattachent directement à la nature même des projets, l'analyse des situations conflictuelles démontre que plusieurs conflits naissent ou s'accroissent en raison de la procédure actuelle d'implantation des entreprises porcines dans une municipalité.

Il est important de spécifier que la très grande majorité des projets qui ont suscité une confrontation locale étaient conformes au cadre législatif et réglementaire provincial, régional et local. En aucun cas, nous ne pourrions encourager le développement d'entreprises porcines qui ne répondent pas à ces exigences minimales. Cependant, force est de constater qu'en termes de cohabitation sociale, la conformité des projets aux normes actuelles n'est pas suffisante pour favoriser un cadre harmonieux de développement. Il s'agit d'un défi de taille auquel est confrontée l'ensemble de la société et plus particulièrement les acteurs du développement de la production porcine au Québec.

Dans l'optique de favoriser une cohabitation harmonieuse, il nous semble donc important de porter une attention particulière au mécanisme d'implantation des projets porcins dans leur milieu. D'ailleurs, nous avons observé dans quelques cas qu'une adaptation locale ponctuelle de la procédure d'implantation d'une entreprise porcine a permis de trouver des solutions acceptables pour tous au conflit vécu.

5.1.2 LA PROCÉDURE D'IMPLANTATION DES ENTREPRISES PORCINES

Nous pouvons synthétiser la procédure d'implantation actuelle en trois grandes étapes : l'attestation de conformité à la réglementation municipale, le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et le permis de construction municipal.

L'objectif visé à l'intérieur de ces étapes est de rendre conforme aux lois et règlements une entreprise porcine. Étant donné que ce cadre n'est pas une garantie de cohabitation harmonieuse, un projet qui se limite à suivre la procédure risque de soulever des conflits lors de son implantation. Outre cet aspect fondamental, une série de lacunes observées dans la procédure d'implantation peut expliquer le déclenchement et l'accentuation des conflits.

- 1) Peu de transparence et difficulté à obtenir de l'information précise pour un citoyen sur le projet déposé à la municipalité et ses impacts potentiels ;
- 2) Perte de confiance entre les intervenants locaux (élus, citoyens agriculteurs et citoyens non agriculteurs) résultant de la procédure actuelle (évaluation du dossier par la secrétaire-trésorière ou greffier, manque de transparence et d'information, etc.) ;
- 3) Perception de conflits d'intérêts des citoyens envers les élus municipaux et les employés de la municipalité dans le traitement du dossier ;
- 4) Peu de procédures de prévention et de gestion des conflits à l'échelle locale sont spécifiquement prévues.

- 5) Peu d'incitatifs pour un producteur agricole à aller au-delà des normes minimales requises pour l'implantation de son projet.

Finalement, outre le volet implantation, le suivi des entreprises porcines existantes ou des nouvelles constructions semble être un aspect important de la cohabitation sociale. Dans un contexte où les normes qui régissent la production porcine ne favorisent pas une cohabitation harmonieuse dans tous les milieux, les entreprises doivent démontrer que le respect des normes assure une protection adéquate de la qualité de vie et de l'environnement en cherchant à répondre davantage aux préoccupations de leurs concitoyens.

5.1.3 DÉVELOPPER UNE INTERVENTION EN COHABITATION SOCIALE

Pour favoriser une cohabitation harmonieuse, il nous apparaît nécessaire de cibler trois niveaux d'intervention : le niveau provincial, le niveau régional ainsi que le niveau local. Chaque niveau joue déjà un rôle en termes de cohabitation, mais des ajustements pourraient être apportés afin d'améliorer leur efficacité. Comme nous le démontrerons, la nature même d'un mécanisme d'implantation et de suivi fait en sorte que son rôle est particulièrement accru au niveau local.

NIVEAU PROVINCIAL

Le niveau provincial exerce une grande influence sur la cohabitation en définissant le cadre législatif et réglementaire qui s'applique au développement agricole et à l'aménagement du territoire. C'est également à ce niveau que plusieurs programmes, directives et orientations sont définis afin de supporter et d'encadrer le développement agricole. Pour favoriser une meilleure cohabitation, le niveau provincial devrait s'assurer d'instaurer une bonne coordination entre les ministères impliqués, d'avoir de l'information disponible cohérente, valide et complète sur la production porcine et ses impacts ainsi que de concentrer et de faire appliquer rigoureusement les moyens de contrôle des entreprises agricoles à son niveau. De façon générale, il devra mettre en place un cadre davantage flexible pour les niveaux régional et local qui doivent mettre en application plusieurs normes provinciales.

NIVEAU RÉGIONAL

Le palier régional exerce lui aussi un rôle essentiel en termes de cohabitation par son volet planification régionale. Ce volet s'applique actuellement sur deux fronts : celui de la planification et de l'encadrement du développement ainsi que celui de l'aménagement du territoire. Dans un contexte de cohabitation, une bonne coordination des organismes de développement régional combinée à une planification rigoureuse du territoire et du développement agricole dans la MRC tenant compte des potentiels de développement ainsi que des limites économiques, environnementales et sociales aurait sans aucun doute un impact positif sur la cohabitation.

NIVEAU LOCAL

Finalement, le contexte actuel nous amène à cibler le niveau local comme étant la pierre angulaire de la cohabitation sociale. C'est à ce niveau que le producteur, les élus municipaux et les citoyens doivent cohabiter tous les jours. Il est donc important d'en arriver à définir localement un cadre de cohabitation répondant aux préoccupations de l'ensemble des utilisateurs du territoire. Pour favoriser une cohabitation harmonieuse, ce cadre doit généralement dépasser l'aspect réglementaire local pour être efficace. Une procédure d'implantation et de suivi des entreprises porcines bonifiée pourra permettre d'effectuer ce lien essentiel entre l'aspect réglementaire et non réglementaire de la cohabitation, en cherchant à favoriser une meilleure intégration sociale de l'entreprise selon les particularités et les attentes du milieu. Pour ce faire, il faudra s'assurer que les modifications qui seront apportées à la procédure d'implantation viendront directement répondre aux lacunes que nous avons observées précédemment.

Outre le volet implantation qui demandera sera précisé prochainement, le volet suivi des entreprises porcines nouvelles et existantes demandera à être grandement bonifié à l'échelle locale afin d'améliorer la cohabitation sociale. Ce suivi pourra être relié précisément à l'implantation d'un projet et à sa gestion courante (exemple : accès à des informations pertinentes et indicateurs de suivi selon les préoccupations locales) ou encore relié à des activités de sensibilisation et d'implication sociale des producteurs dans leur localité (exemple : activités d'information, de promotion de l'agriculture, de communication, etc.).

5.1.4 VERS UN MÉCANISME D'IMPLANTATION ET DE SUIVI ADAPTÉ À LA SITUATION QUÉBÉCOISE

Notre niveau de compréhension de la problématique reliée au mécanisme d'implantation des entreprises porcines porte donc à croire que celui-ci devrait être bonifié afin de favoriser la prise en compte de la cohabitation sociale lors de l'implantation d'un projet dans sa communauté.

En considérant les enjeux actuels de la cohabitation et plus particulièrement les lacunes identifiées au niveau de la procédure d'implantation, nous pouvons soutenir que les principes suivants devraient être au centre d'un mécanisme d'implantation amélioré afin d'intégrer davantage les préoccupations locales à un projet :

- ∂ Les projets devraient continuer d'être conformes au cadre législatif et réglementaire provincial, régional et local afin de pouvoir s'implanter ;
- ∂ Le mécanisme d'implantation et de suivi devrait se situer au niveau local, l'endroit clé de la cohabitation harmonieuse ;
- ∂ Le mécanisme d'implantation devrait agir avant le déclenchement des procédures administratives d'évaluation du dossier au niveau municipal (attestation de conformité à la réglementation municipale) par la réalisation d'une rencontre stratégique ;
- ∂ La rencontre doit impliquer les producteurs agricoles, la municipalité et les citoyens ;
 - Objectifs de la rencontre :
 - Établir un lien et une relation de confiance avec le milieu où souhaite s'établir le projet porcin ;
 - Expliquer précisément la nature du projet (localisation, technologies de gestion des odeurs, superficies d'épandage, mesures de protection de l'eau, etc.) ;

- Déterminer les préoccupations particulières des citoyens, des élus municipaux et du producteur dans le contexte local ;
- Apporter des ajustements au projet lorsque nécessaire et possible ;
- Jeter les bases du suivi qui devra être réalisé suite à la construction de l'entreprise. Ce suivi devra être flexible et adapté aux particularités de l'entreprise et du milieu local.

5.1.5 OBSERVATIONS ET POSITIONS DE L'AQINAC

La cohabitation sociale constitue actuellement un enjeu majeur du développement durable de la production porcine. Pour répondre à cet enjeu, les entreprises porcines devront contribuer à préserver une cohabitation harmonieuse au moment de leur implantation et dans la gestion courante de leurs activités.

Pour l'AQINAC, la cohabitation est l'endroit où convergent les différentes préoccupations de la population et les réponses formulées par les entreprises porcines. En ce sens, une cohabitation harmonieuse peut reposer autant sur des enjeux de qualité de vie (odeurs), de qualité de l'environnement (eau, sol), de retombées socio-économiques, d'impacts sur d'autres usages du territoire.

5.2 RECOMMANDATIONS DE L'AQINAC – NOUVEAUX ENJEUX SOCIAUX

L'analyse de situations conflictuelles reliées à la production porcine permet de circonscrire quelques interventions susceptibles de favoriser la cohabitation.

Dans ce contexte, le développement d'un mécanisme d'implantation et de suivi plus ouvert à l'enjeu de la cohabitation sociale pourrait cibler quelques éléments permettant à l'entreprise porcine de répondre aux attentes particulières des citoyens de son milieu.

6. AUTRES ENJEUX SOCIAUX RÉCENTS

6.1 SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET PRATIQUES D'ÉLEVAGES

6.1.1 CONTEXTE

La population a maintenant des inquiétudes relatives aux produits d'origine animale qui se retrouvent dans son assiette. Elle craint par exemple l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM) et de farines animales dans l'alimentation animale. De même, l'utilisation d'antibiotiques ou d'hormones sont de moins en moins tolérés dans la production animale.

En général, le consommateur est donc plus critique et souhaite davantage de transparence de la part de l'industrie sur les conditions et méthodes d'élevage.

Un autre thème semble préoccuper de plus en plus le consommateur : les pratiques d'élevage associées au bien-être animal. En effet, la population ne semble pas totalement rassurée sur la qualité de vie des animaux de ferme.

Les médias se sont chargés de faire circuler des images sur le sujet qui ont touchées les consommateurs, lequel démontrent une sensibilité croissante pour cette question.

Pour maintenir la confiance des consommateurs, l'industrie porcine doit pouvoir garantir l'innocuité de la viande porcine et préserver un haut statut sanitaire dans les cheptels. Les moyens privilégiés pour y arriver sont la mise en place de système de traçabilité et l'implantation de programmes d'assurance qualité dans l'ensemble de la filière porcine.

Toujours dans le but de rassurer les consommateurs sur l'innocuité de leur viande, plusieurs pays ont mis sur pied des programmes de surveillance et de contrôle de pathogènes. On observe également une hausse générale des règles relatives à l'usage d'antibiotiques. En effet, les craintes liées à l'antibiorésistance ont forcé l'industrie à revoir l'utilisation des antibiotiques à des fins préventives ou comme facteur de croissance.

En parallèle avec les efforts consentis sur le plan de l'innocuité des aliments, l'industrie porcine a déployé des actions pour hausser le statut sanitaire des troupeaux. Mais avec l'usage de plus en plus limité des antibiotiques, le maintien du statut sanitaire représente un certain défi. En conséquence, les producteurs adoptent des pratiques qui permettent de limiter la propagation des maladies (éloignement entre les bâtiments d'élevage, régie tout plein/tout vide, désinfection complète des bâtiments pour éliminer les cycles de maladies, élevage sur trois sites, etc...).

L'attitude est aussi davantage préventive, par exemple par l'implantation de programmes de dépistage des maladies et de réseau d'épidémiologie-surveillance. Ces mesures collent bien à l'entreprise moderne.

Enfin, des programmes d'assurance qualité visent à couvrir un ensemble de préoccupations et à garantir la qualité « générale » de la viande, par un contrôle accru à tous les chaînons de la filière porcine. Basés sur les normes HACCP, de tels programmes fixent de hauts standards de qualité liés à la salubrité alimentaire, à la qualité du produit (la tendreté, la texture et certaines autres caractéristiques sensorielles) et à l'intégrité de la production (méthodes et conditions d'élevage).

6.1.2 OBSERVATIONS ET POSITIONS DE L'AQINAC

- L'industrie porcine québécoise a réagi aux pressions sociales en développant un programme d'assurance-qualité comportant entre autres les volets : salubrité et pratiques d'élevage
- Pour l'AQINAC, l'impact des nouveaux enjeux se manifeste sur la façon dont est pratiquée la production et plus fortement, sur sa croissance en tant que telle. On peut donc penser que ce qui marquera le développement de l'industrie porcine au cours des prochaines années sera la capacité des entreprises à s'adapter.

- Encore ici, l'équipe des 800 conseillers du réseau des fabricants d'aliments, est toujours à l'œuvre par la participation de ses représentants aux divers comités qualité visant des plans de développement relatifs à la traçabilité, à l'antibiorésistance, au programme HACCP, à la récupération des animaux morts et au bien-être des animaux. Sur ces enjeux, les actions des fabricants d'aliments en conseil techniques se sont axées sur la mise en application à la ferme des moyens développés. Un sondage au près des membres l'automne passé démontrait un taux d'implantation de 99% des normes HACCP sur les fermes en propriété et associées.

6.2 RECOMMANDATIONS DE L'AQINAC – AUTRES ENJEUX SOCIAUX RÉCENTS

- L'AQINAC insiste sur l'importance de poursuivre les travaux en recherche et développement sur toutes les dimensions de la sécurité alimentaire et les pratiques d'élevage afin d'adapter et de fournir aux entreprises de nouveaux moyens permettant de rencontrer les exigences sociétales. L'État et l'industrie doivent maintenir un haut niveau de concertation de leurs travaux sur cet enjeu.
- L'AQINAC insiste aussi sur l'importance de maintenir une veille stratégique du développement technologique mondial sur cet enjeu.

7. PROJET AQINAC : NORME AGRICONDITIONALITÉ

7.1 CONTEXTE

Au cours des dernières décennies, le secteur de la production a répondu avec succès à trois attentes exprimées par les consommateurs : soit la qualité des aliments, la sécurité alimentaire et les bas prix. Les producteurs ont alors produit en quantité des aliments salubres et ont accru la dimension des « entreprises agricoles » de façon à diminuer le coût de la main-d'œuvre et permettre sa spécialisation.

Aujourd'hui, les consommateurs et les citoyens expriment en plus grand nombre de nouvelles attentes au monde agricole. Ces nouvelles attentes, en plus de s'adresser souvent à l'ensemble de la filière, touchent maintenant plus de champs d'activités tels que la sécurité alimentaire, l'environnement, le développement des marchés, la compétitivité, l'acceptabilité sociale et influencent de façon sans précédent le développement de l'agroalimentaire. Pour les membres de l'AQINAC, le lien entre les attentes envers l'agroalimentaire et les réponses repose en grande partie sur la combinaison de la technologie, de la créativité, de la formation et de la capacité d'adaptation des gestionnaires d'entreprise en raison de l'accroissement de la charge de gestion.

Les membres de l'AQINAC se sentent interpellés par ce nouveau contexte. Cet intérêt s'appuie sur leur désir de répondre aux besoins des consommateurs et aux nouveaux enjeux, sur leur désir de développement économique durable, sur leur réseau de professionnels oeuvrant dans l'agroalimentaire et sur leur implication en recherche et développement.

7.2 NORME AGRICONDITIONALITÉ

Dans un but de vouloir répondre adéquatement aux besoins des consommateurs et aux nouveaux enjeux, l'AQINAC désire présenter son concept **d'Agriconditionnalité** qui couvriraient soit l'environnement, la salubrité, la cohabitation sociale et les pratiques de production qui ont un effet sur la qualité de la viande de porc.

Le Bureau des Normes du Québec est à réaliser une étude qui viserait à évaluer la faisabilité de rédiger une norme et un programme de certification par rapport à ce concept **d'Agriconditionnalité**.

Actuellement, deux de ces volets, soit l'environnement et la salubrité, ont déjà fait l'objet de divers travaux d'élaboration de guides ou de normes de la part des regroupements de producteurs agricoles (UPA, FPPQ et CCP) et des organismes de normalisation. Les exigences issues des travaux entrepris en matière de salubrité et d'environnement, continueront d'évoluer durant encore plusieurs mois. L'étude de faisabilité permettra de faire le point sur l'état d'avancement des travaux déjà entrepris pour ces deux volets et de connaître la position de différents organismes sur ces travaux en cours. En ce qui trait à la cohabitation sociale et les pratiques de production qui ont un effet sur la qualité de la viande de porc, l'étude de faisabilité aura pour objet de relever les divers éléments pouvant être inclus dans une norme. Par la même occasion, l'étude de faisabilité permettra de vérifier, pour chacun de ces quatre champs d'activité, l'ouverture des principaux intervenants à collaborer en tant que membres de comité de normalisation à l'élaboration d'une norme.

De notre avis, ce projet permettra d'enrichir en terme de respect de règles, de garantie et de contrôle le processus d'implantation d'une agriculture moderne au Québec. La négociation d'une entente en vue de lier le support de l'État à l'application de normes et de programme de certification vise la mise à niveau des entreprises à ces enjeux. Le concept doit permettre de primer le gestionnaire de qualité qui respecte les normes établies et accepte un contrôle externe connu, reconnu et neutre.

Ce concept **d'Agriconditionnalité** doit être supporté par la mise en place d'un processus de réseautage de conseillers techniques pour contribuer plus significativement à l'adaptation d'un maximum de gestionnaires agricoles aux changements actuels et futurs. L'AQINAC est en mesure de répondre à ce processus de réseautage via ses 800 représentants techniques.

Développer des moyens pour préserver une cohabitation harmonieuse, minimiser l'impact sur l'environnement, améliorer la sécurité alimentaire et les pratiques d'élevage impliquent généralement des investissements supplémentaires en ressources humaines, matérielles et financières, donc de nature à accroître les coûts de production. Actuellement ces charges additionnelles ne sont pas indexées au prix de marché, ce qui suggère un support supplémentaire de l'État. L'intervention de l'État en vue de supporter l'introduction des moyens identifiés agit ici comme incitatif.

Cependant, pour l'AQINAC, ce support doit apporter une prime de bonification à toute entreprise agricole appuyant les moyens reconnus par les ministères concernés. Cette prime de bonification doit être assujettie à l'obligation de conformité de réalisation de la norme et au contrôle externe (certification).

8. CONCLUSION

Le secteur porcin Québécois a rencontré ses objectifs de performances technico-économiques, demeurant parmi l'élite des pays producteurs et cela au bénéfice de la société en générale. Cette performance a été atteinte avec une structure semblable aux principaux pays impliqués en production porcine. Ces résultats sont attribuables aux divers modèles de production présents au Québec et aux politiques gouvernementales relatives aux entreprises agricoles.

Depuis les années 70, l'industrie porcine québécoise s'est illustrée par son dynamisme. Cependant la problématique environnementale et les préoccupations de citoyens l'ont à ce jour rattrapé, menaçant le maintien de sa croissance. Les exigences de ces nouveaux enjeux exercent une pression supplémentaire sur les capacités de gestion des propriétaires d'entreprises agricoles. De la simple gestion technico-économique, le gestionnaire d'entreprise porcine se voit maintenant tenu de gérer un bilan minéral, un programme de qualité et souvent des employés, et ce sans calculer l'accroissement des contraintes réglementaires. Pour l'AQINAC, ce sont ces tâches de gestion qu'il faut primer en terme d'aide de l'État puisque la gestion est garante de l'exécution, du suivi et du succès des opérations sur les fermes.

L'AQINAC croît profondément que le concept « **Norme Agriconditionnalité** » proposé est la façon de s'assurer du développement durable de la production porcine tout en respectant les enjeux relatifs à l'environnement, l'économie et la cohabitation sociale. Le concept « Norme Agriconditionnalité » est aussi la façon de reconnaître le gestionnaire de qualité capable de s'adapter aux nouvelles réalités de l'industrie agricole, et ce avec la collaboration et le support de l'État.

Annexe 1 : Comparaisons de résultats techniques entre le Canada, les États-Unis, l'Espagne, le Danemark, les Pays-Bas, et la France, pour l'année 2000

| | Ontario | États-Unis | Espagne | Danemark | Pays-Bas | France |
|---|----------------|-------------------|----------------|-----------------|-----------------|--------------------------|
| Porcelets sevrés/truie/année | 20,92 | 19,17 | 19,92 | 23,52 | 22,90 | 21,26 23,3 (Bretagne) |
| Porcs finis/truie/année | 19,66 | 17,86 | 18,13 | 21,85 | 21,89 | 19,47 |
| Portées sevrées/ truie/ année | 2,31 | 2,20 | 2,06 | 2,28 | 2,34 | 2,23 |
| Porcelets nés vivants/portée | 10,29 | 9,68 | 10,99 | 11,79 | 11,30 | 10,82 11,9 (Bretagne) |
| Taux mortalité naissance-sevrage | 12 % | 10 % | 12 % | 12,5 % | 13,4 % | 11,9 % |
| Taux mortalité sevrage-finition | 3,0 % | 3,4 % | 6,0 % | 3,3 % | 2,7 % | 5,4 % |
| Taux conversion alimentaire (g aliment/g poids vif) | 2,91 | 3,09 | 2,68 | 2,70 | 2,62 | 2,81 |
| Gain moyen quotidien (g) | 748 | 736 | 737 | 789 | 768 | 789 |
| Poids vif moyen à l'abattage (kg) | 113 | 114 | 110 | 101 | 112 | 113 |
| Poids moyen carcasse (kg) | 86,3 | 86,8 | 82,0 | 77,0 | 87,0 | 86,6 |
| Viande produite/truie/année (kg) | 970 | 814 | 835 | 1011 | 1067 | 1017 |

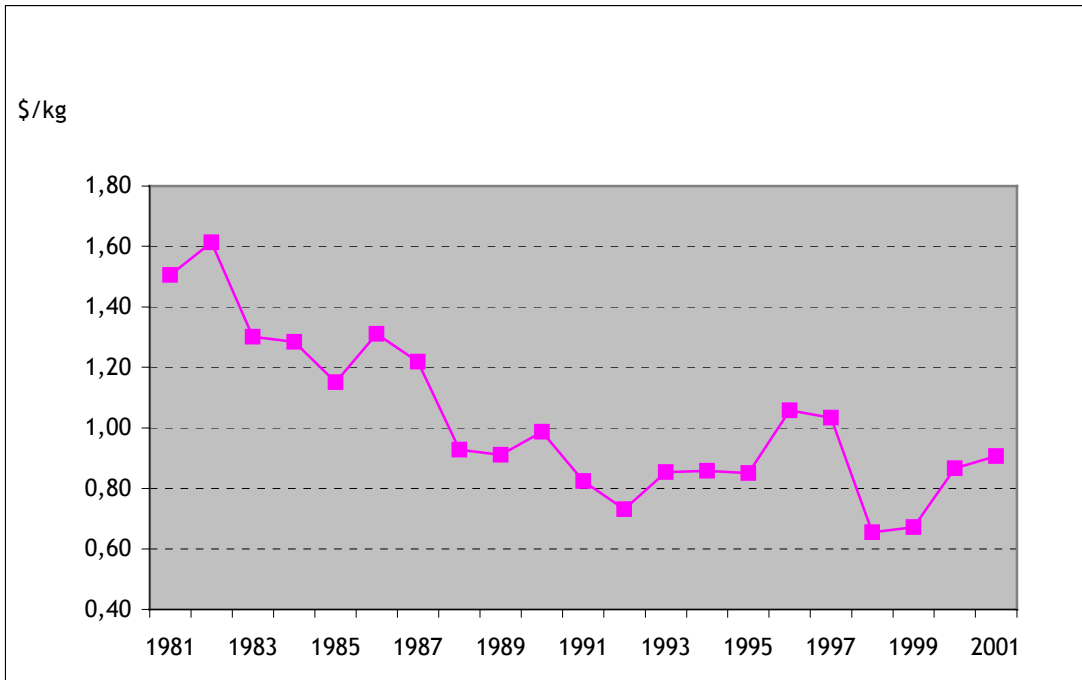
Source :BPEX, 2002 et European pig Producers, 2002

Annexe 2 : Comparaison de coûts de production entre l'Ontario, les États-Unis, l'Espagne, le Danemark, les Pays-Bas, et la France, pour l'année 2000 (en \$/kg carcasse)

| | Ontario | États-Unis | Espagne | Danemark | Pays-Bas | Bretagne |
|---|----------------|-------------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Aliments | 1,03 | 1,10 | 1,18 | 1,00 | 0,97 | 1,04 |
| Autres coûts variables | 0,10 | 0,08 | 0,18 | 0,15 | 0,16 | 0,23 |
| Sous-total coûts variables | 1,12 | 1,18 | 1,36 | 1,15 | 1,12 | 1,27 |
| | | | | | | |
| Travail | 0,18 | 0,16 | 0,17 | 0,29 | 0,27 | 0,24 |
| Frais financiers, amortissements, bâtisses | 0,27 | 0,27 | 0,34 | 0,54 | 0,64 | 0,57 |
| Sous-total coûts fixes | 0,46 | 0,43 | 0,52 | 0,83 | 0,92 | 0,81 |
| | | | | | | |
| Coûts TOTAUX | 1,58 | 1,61 | 1,87 | 1,99 | 2,04 | 2,08 |

Source :BPEX, 2002

Annexe 3 : Prix du porc à la production au Québec en dollar constant de 1981, 1981-2001



Sources : compilation GREPA annuelle Statistique porcine (1998), Revue des Marchés Bestiaux (1972-2001),